

Image not found or type unknown



Retard de paiement

Par **philipppe villard**, le **24/06/2008** à **12:53**

Bonjour,rrnrnL'entreprise de service des eaux ne nous laisse que 14 jours de délai avant une surfacturation de 10€ sur chaque facture (2). Le problème c'est que ce délai se compte à partir de l'édition de la facture jusqu'à l'édition de la nouvelle facture : le cachet de la poste n'est pas pris en compte, ce qui fait que si les lettres de paiment et de surfacturation se croisent, nous sommes pénalisé tout de même. De fait il n' y a donc qu'à peine 1 semaine pur regler la facture.rnDans l'attente de votre réponse,